



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air

Question écrite n° 9289

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur l'elevation preoccupante de la pollution atmospherique a Paris et dans sa region dans la semaine du 20 au 28 novembre. Cette situation favorisee par l'absence de vent, est particulierement nuisible pour toutes les personnes souffrant de troubles ou d'affections respiratoires, en particulier les personnes agees et les jeunes enfants. Il lui demande, en consequence, quelle a ete l'importance des taux de pollution enregistres, si les niveaux toleres ont ete effectivement depasses et quelles mesures sont envisagees, notamment en matiere de circulation automobile, pour prevenir de tels phenomenes et y remedier.

Texte de la réponse

L'agglomeration parisienne a effectivement connu un episode de pollution atmospherique particulierement aigu dans la semaine du 20 au 28 novembre 1993. Cet episode s'est traduit par des concentrations tres elevees en oxydes d'azote, caracteristiques d'une pollution d'origine essentiellement automobile. Il a concerne l'ensemble de l'agglomeration ainsi que la zone rurale sous le vent de Paris (secteur sud-ouest). La situation anticyclonique bien etablie a cette epoque, caracterisee par une grande stabilitee de l'air, a defavorise la bonne dispersion des polluants. Les conditions les plus defavorables, forte inversion de temperature et vent tres calme, ont ete enregistrees le 25 novembre, journee au cours de laquelle 15 et 21 stations de mesure du dioxyde d'azote (NO₂) du reseau de fond regional ont depasse au moins pendant une heure le seuil de reference europeen (200 ,gm³ en moyenne horaire), soit un cumul de 76 heures de depassement sur l'ensemble du reseau. Le maximum a ete observe a Neuilly-sur-Seine (418 ,g/m³ a 14 heures). De tels niveaux justifient que des mesures correctives soient mises en oeuvre dans les meilleurs delais. Toutefois, comme indique ci-dessus, les polluants en cause sont caracteristiques d'une pollution automobile. Les mesures a mettre en oeuvre ne peuvent etre le fruit que d'une reflexion approfondie, accompagnee d'une tres large concertation entre administrations, elus et usagers. Le ministre de l'environnement a invite ses services a engager, sans attendre, des reflexions avec differents partenaires parmi lesquels peuvent etre cites la mairie de Paris, le conseil regional d'Ile-de-France, la prefecture de police de Paris, l'association AIRPARIF, la RATP, l'UTP des travaux sont en cours. Un autre type d'actions doit egalement etre mene en matiere d'information, et si necessaire d'alerte, a la population. Les services du ministre de l'environnement, qui travaillent actuellement a la transcription de la directive relative a l'ozone tropospherique sont charges de prevoir des maintenant une procedure d'information sur les autres polluants tels que les oxydes de soufre et d'azote.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9289

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4561

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1550